



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Décembre 2008

Date de la convocation 10 Décembre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
--	---	---

PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance

ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,

BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian,

CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,

CANET : Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid,

CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean-Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne,

CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme MILAN Andrée, M. SAEZ Gérard,

FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane,

LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,

MERIFONS : M. OLLIER Pierre,

MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,

NEBIAN : M. LIEB François, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard,

OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,

PAULHAN : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. LEBREAU Jean-Jacques, M. QUEROL Jean-François,

PERET : Monsieur MONTAGNE Jacques,

SALASC : M. COSTES Jean,

USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian

VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean Louis

PROCURATIONS :

M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain

Mme CAZALET Claude à Mme MILAN Andrée

M. BARDEAU Francis à M. DRUART David

M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François

M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques

Mme FONT Chantal à M. COSTES Jean

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2009

Monsieur LACROIX expose aux membres du conseil communautaire les dispositions de l'article L1612.1 du Code des Collectivités Territoriales donnant aux collectivités la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2009.

Il ajoute que cette opération permet d'éviter de perturber le fonctionnement des entreprises engagées dans des opérations d'investissement par la Communauté de Communes du Clermontais.

Les chapitres d'investissement concernés ont été crédités au budget primitif 2008 des sommes suivantes :

Chapitre 20 : 98 515 €
 Chapitre 21 : 289 000 €
 Chapitre 23 : 2 080 000 €

En conséquence Monsieur LACROIX propose aux membres du conseil les montants et l'affectation des crédits, selon le tableau suivant :

Chapitre/Nature	Libellé	Crédits Votés 2008	Montant autorisé (25%)
20	Immobilisations incorporelles	98 515,00	24 628.75
2031	Frais d'étude	88 515.00	22 128.75
205	Concession et droits similaires	10 000.00	2 500.00
21	Immobilisations corporelles	289 000,00	72 250,00
2158	Autres matériel et outillage	40 000.00	10 000.00
2182	Matériel de transport	219 000.00	54 750.00
2183	Matériel de bureau et informatique	30 000.00	7 500.00
23	Immobilisations en cours	2 080 000,00	520 000,00
2313	Constructions	2 080 000.00	520 000,00
	TOTAL	2 467 515.00	616 878.75

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 10 Décembre 2008.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil, oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les montants et l'affectation des crédits tels qu'indiqués dans le tableau susvisé, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget 2009.

PRECISE que ces crédits seront repris au budget 2009.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA